

Conseil de Ville de Delémont

**ALTERNATIVE DE GAUCHE**

26 MARS 2018

**MOTION****Des places de stationnement à supprimer, par mesure de sécurité.**

En 2010, quatre places de stationnement de durée limitée ont été aménagées à la rue du 23-Juin. Leur présence est peu judicieuse et constitue de réels et évidents dangers pouvant être constatés quotidiennement.

En 2013, une motion de Murielle Macchi, alors Conseillère de ville, allait dans le même sens que la présente intervention. Elle faisait notamment allusion à l'incompatibilité entre l'obtention du Prix Wakker en 2006 et l'aménagement de ces places de stationnement dans une zone 30 où, par nature, la présence des voitures doit être limitée.

La motion transformée en postulat, le Conseil communal a mené comme il se doit une étude, qui, disons-le, n'a pas apporté d'éléments susceptibles de justifier le maintien de ces places de stationnement. Ce qui fut pourtant fait. Nous revenons avec cette idée aujourd'hui pour les raisons essentielles suivantes :

- La durée de stationnement sur ces places est trop souvent dépassée par les automobilistes qui les utilisent. L'intérêt pour les commerçants est de fait fortement réduit ;
- L'utilisation de ces places incite régulièrement d'autres automobilistes à stationner avant ou après les places marquées lorsqu'elles sont déjà occupées. Pire, il arrive que du stationnement soit observé sur les espaces au nord de la rue du 23-Juin ;
- La priorité de droite, qui devrait s'appliquer en faveur des voitures arrivant de la rue de Fer, est quasiment systématiquement abandonnée, par la force des choses, lorsque les deux places de stationnement à proximité sont occupées ;
- Lorsque les deux places proches du Château sont occupées, la visibilité pour les voitures venant de la Place Roger-Schaffter, tout comme pour celles roulant sur la rue du 23-Juin et arrivant du Château, est à ce point réduite que de réels dangers sont créés pour les automobilistes, certes, mais aussi et surtout pour les cyclistes ou piétons qui se déplacent dans le secteur, souvent des écoliers ;
- Enfin, lorsque les places de stationnement sont occupées, les croisements sont rendus difficiles. Cela devrait réduire spontanément la vitesse des véhicules, mais la patience limitée de trop nombreux automobilistes entraîne souvent des croisements dangereux avec empiétement sur les zones réservées aux piétons et cyclistes.

Depuis les explications de 2013 du Conseil communal pour justifier le maintien de ces places de stationnement, celles-ci ont engendré des dangers supplémentaires et les améliorations promises alors n'ont jamais été réalisées.

**Nous demandons par conséquent au Conseil communal, par mesure de sécurité, d'entreprendre rapidement les démarches nécessaires à la suppression des quatre places de stationnement créées en 2010 à la rue du 23-Juin.**

Pour l'Alternative de Gauche,  
Rémy Meury